CONVOI FUNEBRE Les amis et connaissances de la famille LECONTE-D'HAL-LUIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Irénée-Constant-Marie-Joseph LECONTE, décédé à Rouhaix, le 18 février 1874, à l'âge de deux ans et deux mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et d'assister aux conyoi et messe d'ance qui et d'assister aux convoi et messe d'ange qui auront lieu le vendredi 20 courant, à 9 heures

1/2, en l'église Saint-Martin. L'assemblée à la maison mortuaire, Grand'rue, 34.

la fu-ue, oré-ent

Faits Divers

— A propos de l'impôt sur le verre, le Journal des Débats publie une notice intéres-sante d'après laquelle cet impôt aurait déjà existé dans l'antiquité.

existé dans l'antiquité.

Sait-on ce que fit l'empereur romain Domitius Aurelianes l'au de Jésus-Christ 272?

Il décréta que l'Egypte paierait une forte taxe sur le produit de ses manufactures de verre, quelles que fussent les formes, de ces pro-

duits.

Aurelieu, devenu redoutable par ses vic-toires, après avoir fait prisonnière la reine de Palmyre, la célèbre Zénobie, dirigea ses armées contre l'Egypte, détrôna Farmus,qui avait revêtu la pourpre, l'emmena à Rome et fit son entrée sur un char de triomphe auquel étaient attachés l'infortunée princesse et l'insurgé égyptien. Puis, pour punir les Egyptiens d'avoir rompu l'unité de l'empire, il leva sur eux de forts impôts, celui du

verre entre autres.

Le même journal ajoute les détails qui suivent sur l'origine de la fabrication du

Disons d'abord qu'elle est tellement an-cienne qu'il n'est guère possible de préciser l'époque de son invention. Les procédés de cette fabrication sont connus de temps immémorial en Chine, au Japon, dans la Tar-tarie. Les historiens du premier de ces pays parlent d'une verrerie qui y était établie avant l'ère vulgaire. Les Phéniciens et les Egyptiens surtout ont exécuté des ouvrages fort remarquables en verre. On peut ainsi s'expliquer pourquoi Aurélien frappa d'une taxe le verre qui se fabriquait en grand en Egypte vers la fin du troisième siècle. Il est Egypte vers la fin du troisième siècle. Il est question de verre dans le livre de Jobet, dans la Genèse.

Parmi les poètes latins, Lucrère est le premier qui sit parlé du verre. Pline le naturaliste attribue l'invention de

la fabrication du verre aux habitants de Sidon, ce qui nous reporte à plusieurs siècles avant Jésus-Christ. On voit dans les écrits de Saint Jérôme, qui vivait au cinquième siècle, qu'on employait de son temps des vitres aux fenètres des maisons.

Les premières verreries de l'Europe ont été, dit-on, établies à Venise sous la direction d'ouvriers arabes. Ce genre d'industrie est resté presque exclusivement concentré dans cette ville pendant près de quatre cents ans. L'établissement en France de grandes

verreries remonte au temps des croisades. Cependant les verres à vitres étaient con-nus du temps de Grégoire de Tours, par conséquent au sixième siècle. Ce prélat raconte comment un voleur, étant entré dans une église de la Touraine et n'ayant rien trouvé à prendre, en emporta les vitrauux. Au seizième et au dix-septième siècle, de

nombreuses verreries furent organisées en

France.

Sous le minstre Celbert, cette industrie recut une vive impulsion. Ce grand hombie, qui avait une prédilection toute particulière pour la fabrication artistique du verre, fit venir en France des ouvriers français établis à Venise et leur donna des encouragements pour qu'ils installassent dans leur pays l'industrie qu'ils exerçaient sur une terre strangère.

Au dix-septième siècle, Abraham Thévart inventa le coulage des glaces. Il forma son premier établissement à Paris, dans le faubourg Saint-Antoine, et plus tard le transporta à Saint Gobin, près de Laon. Ce furent les fondements de la manufacture dont les produits sont tant renommés de nos

L'usage du verre n'a cessé de s'étendre dans toute l'Europe et dans le Nouveau-Monde, la fabrication s'en est tellement perfectionnée que ses produits, même les plus beaux, sont à la portée de toutes les fortunes.

- Le chroniqueur de la Liberté, s'occu-— Le chronqueur de la Luberte, s occu-pant de l'impôt sur les pianos, émet cette idée que la taxe, pour être équitable, devrait procèder comme pour le tabac, par exemple, qui est une jouissance, à ce qu'il paraît. Plus un fumeur consomme de jouissance sous forme de cigares ou de caporal, plus paye l'impôt indirect; et l'on sait que soute cette fumée lancée dans les airs, qui produirait pas seulement un petit nuage donnant une pluie de cinq minutes par un temps de sécheresse, verse dans les coffres pes de sécheresse, verse dans l'Etat des torrents de millions.

Le piano élant une jouissance, pourquoi n'imposerait-on pas, au prorata, celui qui se la procure ? Etablir un compteur.comme celui du gaz, après chaque bolte de M. Erard ne zerait pas une trop mauvaise idée. Et puis ce serait une consolation pour les voi-

J'ai habité un appartement où, à l'étage inférieur aussi bien qu'au supérieur, ainsi qu'au mitoyen, il y avait des jeunes filles qui étudiaient toute la journée, oui, toute la journée. A peine si elles me laissaient du répit pendant leurs repas, et encore elles ne s'entendaient point sur ce chapitre, ce qui faisait du piano à tapage continu. On aurait imposé ces virtuoses à tant par heure, que me serais dit, en levant les yeux au el: — « Je souffre, mais c'est pour la France! »

L'une de ces enragées avait onze ans; c'était un petit prodige, moins ennuyeuse peut-être que si elle en avait eu vingt-deux et qui composait déjà sa polka et sa valse avec un aplomb qui plongeait ses parents dans une extase indicible. Le père m'en parlait avec une émotion dont rien ne saurait

. Je suis sûr, disait-il, que si de grands compositeurs entendaient sa marzunka, ils serzient ravis!...

» Je vous amènerai, un de ces soirs, Meyer-

Non, il lui volerait ses motifs! O père terrible ... Celui la paiera l'impôt sur les pianos, allez! Et il y en a cinq cent mille comme cela en France. A dix francs, comptez !

- Un assassinat suivi de suicide a été commis lundi matin à Lyon, au nº 170 de la rue Duguesc'in, quartier de la Guillo-

Un jeune homme de vingt-cinq ans,beau garçon, nommé Joseph Vittaz, appartenant à une famille aisée, recherchait et mariage, depuis plus d'une année, une belle jeune fille de vingt avs. nommée Joséphine Métral, tisseuse, domiciliée chez ses parents, rue

Joseph Vittaz désirait aidemment ce mariage: Joséphine Métral ne demandait pas mieux que de s'unir à celui qu'elle aimait. Malheureusement, Joséphine était pauvie et n'avait d'autre dot que sa beauté et son travail.

Les parents de Joseph Vittaz ne trouvèrent pas cette dot suffisante, et ils refusèrent leur consentement à l'union projetée. A différentes reprises, le jeure homme pria, supplia; les parents furents inflexibles.

Comprenant qu'il ne fallait plus compter sur un mariage avec Vittaz, Jeséphine cessa toutes relations avec lui. Dès ce jour, le jeune homme devint sombre, taciturne, et sa figure portait clairement les traces d'une

souffrance morale. Samedi soir, il rencontra la jeune Joséphine et s'entretint quelques instants avec elle. Le lendemain, dans la soirée, les deux amoureux eurent une seconde entrevue, à la suite de laquelle Joséphine Métral consentit à venir dans la chambre de Joseph

A cing haures du matin, environ, les voisins furent réveillés par deux coups de revolver suivis de cris au secours ! poussés pår la jeune fille.

On entendait aussi la voix de Vittaz, qui

disait : Joséphine, il faut mourir! Les voisins accoururent; mais avant qu'ils nouveaux coups de revolver. C'est Joséphine elle-même qui vint ouvrir, et à peine ent-elle ouvert la porte, qu'elle s'affaissa au milieu d'une mare de sang. Elle a recu une balle qui est entrée sous le menton et qui est

Sortie près de la tempe gauche.

A quelques pas de là, était étendu Joseph Vittaz, la cervelle fracassée par une balle.
Le malheureux ne donnait déjà plus aucun

signe de vie.

Joséphine Métral a été relevé immédia-tement et transportée à l'Hôtel-Dieu. Le corps de Vittaz a été enlevée à l'arrivée des

Le Progrés, de Lyon, ajoute qu'une foule énorme n'a pas cessé de stationner devant la maison où s'est accomplie cette terrible tragédie.

TRIBUNAUX

- Une empoisonneuse. - La Cour d'assises du Hainaut a jugé l'affaire à charge de Marie-Thérèse Blanpain, veuve Delan, agée de quarante-cinq ans, marchande de chiffons, née et domiciliée à Braine-le-Comte, accusée de quatre homicides par empoisonnement et de cinq tentatives d'em-

La femme Blaupain, nos lecteurs se le rappellent, a empoisonné Pierre-André Castelain, Marie Boulemberg, épouse André Castelain, Hélène Blanpain, sa tante, et Félicien Delan, son mari, - crimes commis en 1871, 1872 et 1873.

L'accusation lui reproche d'avoir empoisonné Castelain, qui avait entrepris pour elle la construction d'une maison, afin d'embrouiller les comptes et de ne point paver au malheureux ce qu'elle lui devait. C'est encore pour raison d'intérêt qu'elle aurait empoisonné sa tante, et elle aurait fait mourir son mari pour éponser le sieur andré, qu'elle a rendu veuf au moyen d'un autre

C'est au moyen de l'arsanie qu'opérait cette

respectacle créature. Les tentatives d'empoisonnament ont été commises dans les circonstances suivantes : s'étant rendue chez Pierre Castelain, qui était au lit, l'accusée a jeté une forte dose d'arsenic dans la marmite qui était sur le feu, et dans laqualle se faisait le bouillon. Cinq personnes out pris de ce bouillon et ont failli succomber.

Ce sont : Aurélie Deladrière, veuve Castelain; J. - R. Castelain, sœurs Bernardine et Bonaventure; Mathilde Descamps.

La femme Blanpain paraît à l'audience, la tête enveloppée dans un mouchoir de couleur. Il est impossible ainsi d'apercevoir la figure de cette empoisonneuse.

La femme Bianpain déclare avec cynisme qu'elle a empoisonné Casielain parce qu'il n'avançait pas dans la construction de sa maison. M. le président lui demandant si ce n'est pas plutôt pour embrouiller les comptes qu'elle a commis ce crime, l'accusée répond négativement.

La femme Blanpain ajoute qu'elle n'a pas réfléchi en jetant du poison dans la marmite chez Castelain, que des personnes autres que celui-ci devaient boire du bouillon empoisonné.

C'est d'abord chez elle que l'accusée a empoisonné Castelain, en lui donnant, alors qu'il était au travail, du fromage dans lequel elle avait mis de l'arsenic; et comme Castelin ne mourait pas assez vite à son gré, elle a été lui porter encore, cette fois gre, elle a ele lui porter encore, cette fois chez lui, des biscuits et pâtés empoisonnés, puis s'est décidé à jeter de l'arsenic dans le bouillon le jour où elle a-appris que Castelain avait été autorisé par le médecin a

en prendre un peu.
L'accusée avoue tout cela avec un cynis-

me qui épouvante.

La Cour d'assises a condamné Marie
Blanpain à la peine de mort. L'arrèt décide
que l'exécution aura lieu sur l'une des places publiques de la ville de Mons.

Nouvelles du soir

On nous écrit de Versailles, 18 février: « Le commission du budget a examiné aujourd'hui la question des Chèques. Elle proposera que jusqu'à 2000 francs, les chè-

proposera que jusqu'a 2000 francs, les cheques aient à payer une surtaxe de 10 centimes; de 20°0 à 10,000, 50 centimes; audessus de 10,000, un franc, avec 50 centimes en plus pour chaque 10,000.

La proposition de M. Germain de mettre un décime sur les sucres a été

Dépêches Télégraphiques (Service particulier du Journal de Roubaix).

Paris, 19 février. Les bureaux des diverses fractions de gauche se réuniront aujourd'hui avant la séance, pour arrêter la liste des candidats à la questure, dont l'élec-tion aura lieu vendredi.

C'est aujourd'hui que sera distribué à l'Assemblée le rapport de M. Caillaux sur l'achèvement des travaux du nouvel Opéra. Il propose de donner au gouvernement l'autorisation d'accepter les offres de prêt des compagnies privées jusqu'à concurrence de 6 millions remboursables en huit annuités. Si, comme il est d'ailleurs probable, les conclusions sont adoptées par l'Assemblée, on espère que le nouvel Opéra pourrait être achevé pour le 1° novembre.

D'après plusieurs journaux de ce matin, la candidature de M. Ledru-Rollin aurait été définitivement acceptée par la réunion générale des délégués cantonaux du département de Vau-

Le comité qui avait été nommé par les représentants de la presse parisienne pour organiser la grande fête qui devait être offerte au Palais de l'Industrie à M. le président de la République s'est réuni deux fois au Grand-Hôtel. Les gaziers ayant déclaré ne pouvoir prendre d'engagement pour l'époque trop rapprochée à laquelle avait été fixée cette fête, et le Palais de l'Industrie étant, d'un autre côté, à la disposition de la société hippique pendant tout le mois de mars, le comité a reconnu l'impossibilité matérielle de donner suite pour le moment à l'initiative prise par M.

L'administration des domaines vient de faire apposer des affiches annonçant la vente de terrains à bâtir dans plu-sieurs quartiers de Paris, vente qui sera suivie prochainement d'autres adjudications plus importantes.

On annonce la mort de madame Elisée Reclus.

Marseille, 18 férrier. — On mande de Rome, en date du 18 février : « Le Saint-Siège considère comme

nuisible aux intérêts même de l'Etat la voie ou veut entrer le ministre autrichien, relativement aux lois confessionnelles. Le pape est très affligé de la mort du cardinal Tarquini dont les funérailles seront célébrés demain. »

Londres, 18 février. - La reine ayant accepté la démission du ministère Gladstone, a mandé M. Disraëli qui s'est rendu aujourd'hui à Windser, où il a reçu la mission de former un nouveau

Berlin, 18 février, soir. - Le parlement allemand à adopté en troisième lecture le projet de loi concernant les prestations de guerre et le projet de loi de M. Schultze-Belitzsch concernant l'indemnité a accorder aux députés.

L'Assemblée a passé ensuite à la dis cussion de la proposition de M. Teutsch et des autres députés de l'Alsace-Lor-raine demandant que les Alsaciens-Lorrains soient appelés à voter sur l'an-

nexion.

MM. Teutsch et ses collègues avaient présenté à ce sujet une nouvelle motion tendant à ce que les députés d'Alsace-Lorraine qui ne savent pas l'Allemand fussent autorisés à se servir de la langue française dans cette séance.

Le président, s'appuyant sur le réglement déclare cette demande inadmissi-

M. Teutsch, développant sa proposition, lit un discours renfermant le passage

suivant « L'Allemagne a violé par l'annexion

le droit des gens adopté par les nations civilisées. > (Bruit. Fi donc!) Le président rappelle M. Teutsch à

M. Teutsch démontre que l'annexion est contraire au droit. Il rappelle que Napoléon III ne voulut jamais faire d'annexion sans consulter les populations et chercha du moins à sauver les apparences. (Rires prolongé-).

Nous avons été envoyés ici, ajoute M. Teutsch, pour manifester l'attachement des Alsaciens-Lorrains à leur patrie française. Après la violence que vous avez exercée contre nous, nous ne pouvons pas vous reconnaître comme nos frères. En annexant l'Alsace-Lorraine, l'Allemagne a commis la plus grande (aute politique.

A quoi est-elle appelée dans un prochain avenir? A de nouvelles guerres, à de nouveaux sacrifices. Leissez-nous décider nous-mêmes de notre avenir. Adoptez notre proposition.

La clôture de la discussion est proposée et adoptée.

M. Teutsch reprend la parole: « Vous avez clos le débat, dit-il, nous nous en remettons à Dieu et au jugement de l'Europe. »

La proposition de M. Teut ch est

mise sux voix et rejetée. Les polonais, les démocrates-socialistes, M. Kryger (député du Sleswig). M. Sonnemann (progressiste et député de Francfort) M. Ewald (particulariste) ont seuls voté pour. Les Alsaciens-Lorrains sont restés

assis au moment du vote.

La Haye, 18 février. — La seconde Chambre a repris ses séances. M. Gratama a proposé une adresse au roi pour exprimer la reconnaissance nationale à l'armée, à la marine et au commandant de l'expédition d'Atchin, pour la valeur et le patriotisme dont ils ont fait preuve. La proposition sera discutée lundi.

La Haye. 18 février, soir. — Le Journal officiel publie le télégramme suivant d'Atchin, en date du 1'i février:

Nous avons pris, le 12, un fort construit par Tockomanck contre notre allié Torkomed. Nos pertes sont de 3 morts et 13 blessés. Tockomank est en fuite. Le choléra est en décroissance.

COMMERCE

DÉPÉCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Liverpool, 19 fávrier. (Dépèche de MM.Busch, et Coreprésentés à Roubaix par M. Bulteau Desbonnets.) Ventes 12,000 b. Marché sons chan-

Havre, 19 février. (Dépèche de MM.Busch et Ce, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.) Ventes 1,500 balles. Marché calme, ferme, sans changement.

Avis divers.

Anvers, 18 février .- Laines : On nous a fait connaître la vente de 30 balles laine en

fait connaître la vente de 30 balles laine en suint de la Plata.

NEW-YORK, 46 février.— Cotons: A New-Orléans le middling se cete dans la parité de 7 15;16d.; le low middl. 7 9;16d.; à Mobile. middling 8 7;8d.; à Galveston good ordin.,6 7;8d.; à Charleston le Middling 7 11;16d.; à Savannah le middl. 7 13;16d.; e tout cout et fret par voilier rendu à

CALCUTTA, 27 février. — Cotons: Sans changements. On coto le fair Bengale, sur

févr. mars 4 3 id: Bonnay, 17 février.—Cotons: Fair Comra 5 11 116d. par Exportations de la semaine pour l'Angleterre 23.000 balles dont 11,000 balles via Suez

Change: Traites de banques à 6 mois, ls.

AUX MÉRES DE FAMILLES

Pour remédier à la faiblesse chez les en fants, développer leur force et leur croissance, les principaux médecins de Paris, MM. BROUSSAIS, BLACHE, ANDRAL, ALIBERT, FOU-OUIER, MOREAU, etc., membres de l'Acadé mie de Médecine de France, ordonnent, avec le plus heureux succès, le RACAHOUT des ARABES de DELANGRENIER, rue Ri-chelieu, 26, à Paris. Cet agréable aliment, composé de substances nutritives et recons-tituantes, se divise dans toute l'économie; et par ses propriétée analeptiques, il amé-liore le lait chez les dames nourrices, et ranime les forces languissantes de l'eston - Dépôts dans chaque ville. (Se défier des

SANTÉ A TOUS decine par la délicieuse farinc de Santé de Du Barry de Londres, dite : REVALESCIÈRE.

Vingt six ans l'invariable succès Elle combat avec succès les dyspepsies mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents.aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dyssenteries coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestiou, né-vrose, insomnies, mélancolie, diabète, fai-bles e, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intesins, muqueuse, cerveau et sang. compris celles de Madame la Ducures, y compris celles de Madame la Du-chesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, LordStuard de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure Nº 63,476. M. le curé Comparet, de dix-huit ans de Gastralgie, de souffrances de l'estomac, des neifs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure Nº 47,422. EPUISEMENT. - Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse. Cure Nº 76,448.

Verdun, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. Je n'hésite pas à vous certifier que votre Revalescière m'a sauvé lavie.

ERNEST CATTÉ. Musicien au 63° de ligne. Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 56 fois son prix en médecines. En boites: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil. 60 fr. — Les Bischelles de A. 7 st. cuits de Revalescière, en boltes, de cuits de Revalescière, en holtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolate, en holtes de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste : les holtes de 32 et 60 fr. franco Dépôt chez MM. Coille, pharmacien, et Morelle-Bourgeois, et chez les autres pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, Place Vendôme, à Paris-

JOURNAL DE LA JEUNESSE. - Somi maire de la 64º livraison (21 Février 1874.)-TEXTE: La fille aux pieds nus, par J. Gourdault. — Londres en 1874. — L'Indo-Chine, par L. Rousselet. — En congé, par Mlle Zépaïde Fleuriot. — La soie, par E.

Muller. DESSINS par Vautier, Tournois, Thérond, Adrien Marie, Sorrieu.
Bureaux à la librairie Hacherre, boule-

vard Saint-Germain, nº 79, à Paris.

En écrivant au Gué (Vendée), à M. LE DOCTEUR PAQUIER. (Voir aux annonces).

EN VENTE Annuaire de l'arrondissement de Lille

POUR 1874

VALEURS		l.précéd.	Citture		Hausse	Baiss e
Bourse	CD1000011					
NAME AND ADDRESS OF		reu rieb				

THE PARTY	-	-	-	-
A TERME				
3 0/0	58.80	58.85	3	0.05
5 ./0 1871	93.65	93.10	>.>.	0.05
5 9/0 1872	93.65	93.10	3.33	0.05
B. de France	4005	40 35	3.75	30
B. de Paris	1050	1031.20	**.**	1.25
Foncier	810	807.57	2.50	3.40
Mobilier	270	278.75	33.33	8.75
Générale	517.50	525	3.33	7.50
Est	111.41	113,33	3.53	3.33
Lyon	881.25	878.75	2.50	3.33
Midi	*****	333.31	3.33	3.33
Nord	** . **	1 0 0 8 75	3.33	3.33
Orléans	840. >>	840	3.33	3.33
Ouest	3+9.5p	115.93	2.00	**.**
Gaz	737.50	735	2.50	4.30
Suez	410.00	412 50		2.50
5 0/0 Italien	60:50	60371/2	23.13	0 071/2
Espagnol	335. **	338.75	3.31	3.75
Lombards	361.25	360	1 25	2.35
Autrichiens	731.25	728.75	2.50	
COMPTANT		100000000000000000000000000000000000000	A STATE OF THE STA	0.001.002.000
3 0/0	58.75	5877 1/2	3.22	0 021/2
5 0/0 libéré	93.00	93.05	1.15	0.05
5 0/0 non-lib.	93 00	92.95	0.05	1.33
4 1/2 0/0	86.00	85.90	0.10	1.37
Morgan	523.75	523.75		3.33
"ille 1869	289.25	289	0.25	7.33
e 1871	255	255.3.	1.11	1.17
Ob1. 3 0/0 Est	269.75	269.75	1.30	3.13
> Lyon Midi	287 50	***.**	1.37	3.33
» Midi	273	272.50	0.50	1.33
 Orléans 	278.75	279. **	3.30	0.25
» Vendé»	245	242.00	1.15	3,33
Orléans a Ch	230	230	2.17	3,60
Oil. Rouen N.	218.75	212.50	6.25	1.12
(Sud)	200	200.	2.20	1
BANQUE	1	200	1	1000
3 0/0Esp. Int	15 1/4	15 3/8	1/8	1.40
30/0Esp Ext69		18 3/16	3/16	
5 0/0 Ture	38.75	38.79	0.05	
50/0 Péruvien		5911/16	7/16	
Immobilière	***.	***	30.33	1
Lamord			-	-
		The manner is not		

MATIERES DOR,	ET DARGENT,
Or en barr. à 1000;1000; le k. 3,434 fr. 44 c 'r (pièces de 20 fr.)	10 a 0/00 pun
A. en barre a 1000/0000; le k. Sik fr.88 c Ducats de Holl. et d'Aut. Pistresa colounes Ferdia.	14.7. a 15.7. 0100 pms 11 65 a 11 80 5 95 a 5 50
id. mexicaines	8-20 a 8-50 25-12 a 25-37-172 26-17 - 1-a 25-32-1, 2
Bancknotes	\$5 75 .j. a 95 \$5 .j. \$ 12 .j. af. MPTES
Bauque de France E. d'Angleterre id. de Belgique	5 010 (sur avances 7 3 1/2 4 9/0
BONS DU 4 1/2 'gl9 de 3 a 5 mois — 5 1/2 0/0,	5 0;0, de 0; a 11 mois
	A courte échéance
Amsterdam. 269 34 210 1 Vambourg 123 7. 123 17 Briin 369 14 369 37	

rf. 211 1/8 211 2/8 212 7/8 212 44 — 214 1 212 1 217 7/8 11 44 — 214 1 212 7/8 1 217 7/8 1 214 1 217 7/8 1 SEULESCIEN FINANCIER Bourse de Paris du 18 février.

Deux heures. — La faiblesse du marché est due au manque d'affaires. Quelques demandes au début de la Bourse avaient amené notre Emprunt nouveau à \$3 20; cet avantage a été reperdu par l'absence de trausac-

Le même marasme existe sur le marché des valeurs.

Les actions de nos grandes lignes de che-mins de fer sont plus fermes sans être en hausse. Le Mobilier français est encore en baisse

de 5 fr. on l'offre à 273. La Générale vient de fléchir à 517, en perte de 5 fr. sur hier. Le Foncier est lourd, à 805.

Le Gaz monte lentement, mais sans réac-tion; on le demande à 737. Les actions et les délégations de Suez sont

moins bien tenues: on les offre avec 2 fr. de perte sur les cours de la veille. Les Autrichiens ont progressé de 3 fr., on

Les Lombards sont demandés à 361. Le Foncier d'Autriche sans changement à

Le Mobilier espagnol est faible à 335. La Rente italienne subit des variations assez importantes : de 60 30, elle s'est élevée à 60 65; puis, après un nouveau mouvement

de recul, elle est revonue à 60 75.

Trois heures. — Le marché est mauvais;
le 3 010 reste à 58 80, le 5 010 à 93 02 et Emprunt nouveau à 93 05.

COURS DES SUCRES ET DU 3/6 DE LILLE

SUCRES	Cots officie	Cours	De manda	• Bert
Sucre indigene bon 4 88 dito. — en pain, # Ell. n. 1.	56 50			
Graius . Elő betterave disponible .		::		
- fin lre qualité disponible	\$3	::	*** **	
- Malease disponible .	63 .	.63		
- r4 premiers .	::: ::	::: ::		.64
- a d'été	es		*** **	80 60